



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 17 juin 2011
N° CERTA-2011-AVI-362

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Trend Micro Control Manager

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2011-AVI-362>

Gestion du document

Référence	CERTA-2011-AVI-362
Titre	Vulnérabilité dans Trend Micro Control Manager
Date de la première version	17 juin 2011
Date de la dernière version	–
Source	–
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Injection de code indirecte à distance.

2 Systèmes affectés

Trend Micro Control Manager 5.5, *build* 1250.
D'autres versions peuvent être affectées.

3 Résumé

Un vulnérabilité de type injection de code indirecte affecte la console d'administration Trend Micro Control Manager.

4 Description

Une variable dont le contenu est fourni par l'utilisateur n'est pas convenablement filtrée par un script de la console Trend Micro Control Manager. Ce défaut est exploitable par un utilisateur malveillant pour réaliser de l'injection de code indirecte (XSS).

5 Solution

Trend Micro Control Manager 5.5, *build* 1435 et suivant remédient à ce problème. Se référer au site de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Site produit de l'éditeur :
http://esupport.trendmicro.com/en-us/enterprise/pages/ppva_trendmicrocontrolmanager50.aspx

Gestion détaillée du document

17 juin 2011 version initiale.